



communiqué

Date LE 17 MAI 1982
Pour publication POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

81/82

LE CANADA ET L'ÉGYPTE SIGNENT UN ACCORD DE COOPÉRATION NUCLÉAIRE

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, l'honorable Marc Lalonde, et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Mark MacGuigan, ont annoncé aujourd'hui la signature d'un Accord de coopération entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République arabe d'Égypte concernant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. M. Lalonde a signé l'Accord au nom du Canada et M. Maher Abaza, ministre égyptien de l'Électricité et de l'Énergie - qui entreprend une visite d'une semaine au Canada -, a signé au nom de l'Égypte.

L'Accord permet la mise en oeuvre d'une coopération entre les deux pays en vue d'une mise en valeur de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Il prévoit une coopération touchant notamment la livraison éventuelle de réacteurs Candu à l'Égypte, la fourniture d'uranium pour les alimenter, la mise en oeuvre de projets conjoints de recherches nucléaires et l'application de l'énergie nucléaire à des domaines comme l'agriculture, l'industrie et la médecine. L'Accord facilitera aussi les échanges d'experts, de techniciens et de spécialistes liés à la mise en valeur de l'énergie nucléaire, ainsi que l'apport d'une formation technique.

Le Canada a mis au point un cycle du combustible très efficient, sûr et fiable. En terme de performance, la filière Candu est toujours à l'avant-garde de tous les types de réacteurs de puissance utilisés dans le monde. Pour sa part, l'Égypte travaille actuellement à des plans de mise au point d'un programme nucléaire pour son propre développement industriel, économique et social. Aucun projet spécifique - commercial ou autre - n'a encore été identifié par le Canada

.../2

et l'Égypte mais, avec la signature de l'Accord, les deux Gouvernements s'attendent à ce que commence la recherche de projets possibles.

Le Canada et l'Égypte préconisent fortement la poursuite de la paix, et le Canada continuera d'appuyer le rôle de l'Égypte dans le processus de paix au Moyen-Orient. Les deux pays sont engagés envers la non-prolifération des armes nucléaires. Afin de prouver cet engagement, ils ont ratifié le Traité de non-prolifération des armes nucléaires et placé toutes leurs installations nucléaires - actuelles et futures - sous le régime de garanties internationales appliqué par l'Agence internationale de l'énergie atomique. L'Accord reconnaît cet important engagement réciproque et comporte une disposition de maintien en application de ces garanties dans le cas où l'Agence ne serait plus en mesure d'assumer ses fonctions de surveillance. L'Accord comporte également des dispositions régissant le retransfert des articles nucléaires, le retraitement du combustible irradié et l'application de niveaux adéquats de protection physique aux installations nucléaires et au combustible irradié.

Chaque Gouvernement voit cet Accord comme un autre élément venant renforcer les relations bilatérales, et comme l'expression d'un intérêt commun pour le développement économique et industriel. Ces progrès dans les domaines économique et industriel seront appuyés par la meilleure disponibilité énergétique que permettra la coopération entre le Canada et l'Égypte.

Après son séjour à Ottawa, M. Abaza visitera nos installations nucléaires de Toronto ainsi que la centrale Bruce près de Kincardine, en Ontario. Il se rendra ensuite en Alberta et en Colombie-Britannique; il visitera l'usine Syncrude de Fort McMurray et une installation hydro-électrique en Colombie-Britannique.

On peut se procurer des exemplaires de l'Accord de coopération nucléaire auprès du Service de presse du ministère des Affaires extérieures.